

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1611

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Oullins

objet : Pôle multimodal de la Saulaie - Voie nouvelle - Clôture de la concertation préalable

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Imbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrère (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Lung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Hugué), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pillonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1611**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Oullins

objet : **Pôle multimodal de la Saulaie - Voie nouvelle - Clôture de la concertation préalable**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet de clôturer la procédure de concertation au titre des articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme pour le projet de voie nouvelle desservant le futur pôle multimodal dans le quartier de la Saulaie à Oullins.

Le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) a inscrit dans son plan de mandat le prolongement de la ligne B du métro sur le site de la Saulaie à Oullins. Ce prolongement (depuis Gerland) conduit à la réalisation d'un pôle d'échanges dans le quartier de la Saulaie, qui doit être mis en service en 2013.

Dans le cadre de cette arrivée, un programme global d'aménagement a été imaginé afin de créer un pôle multimodal qui permettra d'articuler cette station de métro au centre urbain d'Oullins et facilitera les échanges entre le métro, la gare train xpress régional (TER) et les voitures, bus et modes doux générés. Le programme prévoit la création d'une voie nouvelle nord/sud reliant le pôle d'échanges au centre d'Oullins et à l'autoroute A 7.

La voie nouvelle débutera au niveau de la rue Pierre Sépard et se terminera par un prolongement de l'avenue des Saules jusqu'au carrefour de la rue Dubois Crancé/avenue des Saules actuelle.

Au-delà de l'objectif général de desserte des infrastructures du pôle multimodal, les objectifs du projet de voie nouvelle sont les suivants :

- participer à la redynamisation du quartier de la Saulaie et anticiper l'urbanisation future du quartier en proposant des aménagements fonctionnels et de qualité,
- prendre en compte les contraintes fortes liées à la concomitance des divers flux de circulation (piétons, deux roues, transports en commun, voitures, etc.) générés par le pôle et par le quartier (actuel et futur) et sécuriser les cheminements,
- être en adéquation avec les aménagements de surface proposés par le Sytral,
- proposer une gestion des eaux pluviales durable, respectueuse de l'environnement et intégrée à l'aménagement global.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements dans le cadre de la politique Faire de l'environnement un moteur du développement, développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement (axe C 1) et a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme par délibération n° 2009-0909 du 28 septembre 2009.

Par délibération n° 2009-1089 du 30 novembre 2009, les objectifs poursuivis et les modalités de concertation à mettre en œuvre préalablement à la réalisation de la voie nouvelle de desserte du futur pôle multimodal de la Saulaie à Oullins ont été approuvés.

Conformément à cette délibération, la concertation s'est déroulée du lundi 4 janvier au vendredi 5 février 2010, selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation accompagné d'un cahier destiné à recevoir les observations des personnes intéressées a été mis à la disposition du public à l'hôtel de Communauté et à la mairie d'Oullins durant toute la période de concertation,

- un avis a été publié dans la presse du 12 décembre 2009 (Le Tout Lyon) et du 14 décembre 2009 (Le Progrès),

- un avis administratif annonçant le début de la concertation a été affiché aux emplacements réservés aux publications officielles à la Communauté urbaine et en mairie d'Oullins durant toute la période de concertation.

En parallèle, une réunion publique s'est tenue le 25 janvier 2010 afin de présenter les objectifs du projet et le contenu du dossier mis à la concertation du public.

Lors de cette réunion, les discussions ayant trait au projet de voie nouvelle ont porté sur les possibles difficultés de circulation à venir sur la rue Sépard. Cette remarque réaffirme la nécessité de bien prendre en compte les divers flux de circulation, actuels et à venir, tel que décrit dans les objectifs poursuivis par le projet. Une étude de circulation, commandée par la Communauté urbaine et finalisée en avril 2010, a notamment permis de faire un diagnostic de la situation actuelle et de proposer plusieurs plans de circulation afin de trouver la solution la plus pertinente pour le quartier. Les conclusions de cette étude seront reprises par l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge de la conception du projet.

A l'issue de cette concertation, il ressort qu'aucune observation n'a été formulée dans les registres.

Le bilan ne fait ressortir aucun élément de nature à entraîner une modification des objectifs poursuivis par le projet et des documents soumis à la concertation ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Prend acte du bilan de la concertation préalable relative au projet de voie nouvelle de desserte du futur pôle multimodal de la Saulaie à Oullins, conformément aux articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme.

2° - Clôt la concertation préalable et décide la poursuite des études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.